



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**  
SERVICES TECHNIQUES

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Bellegarde, le 25 octobre 2022

## ARRETE DU MAIRE

N° ST 2022 – 162

**OBJET : TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC  
ET ARRETE DE STATIONNEMENT**

**Le Maire de la commune de BELLEGARDE,**

- **Vu** les articles L. 2212-1 et 2212-2 du code général des collectivités territoriales,
- **Vu** la demande formulée L'entreprise SAS BATYM – 100 Chemin de Barrau – 30127 BELLEGARDE
- **Considérant** des travaux de réfection de toiture – 16 rue Alphonse Daudet – 30127 BELLEGARDE

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'entreprise SAS BATYM est autorisée à installer un échafaudage au 16 rue Alphonse Daudet – 30127 BELLEGARDE pour les travaux qui auront lieu du 1<sup>er</sup> au 30 décembre 2022.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sur la voie sera interdit et la circulation sera limitée compte tenu de la présence de l'échafaudage.

**ARTICLE 3 :** L'échafaudage devra être démontable pour permettre aux services des eaux ainsi qu'à EDF-GDF d'intervenir en cas de panne.

**ARTICLE 4 :** La signalisation nécessaire, ainsi que l'éclairage de l'ouvrage seront mis en place par le pétitionnaire.

Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas créer de nuisances aux riverains.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie, Messieurs les agents de police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié sur le site de la commune ([www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr))
- Transmis au pétitionnaire, à la Préfecture du Gard, à la brigade de gendarmerie, à la police municipale, aux services techniques municipaux.

Publié le, 28 octobre 2022



Le Maire,

Juan MARTINEZ